

L'Eclairer du Gâtinais, 27 septembre 2017

Élections sénatoriales

Les trois favoris deviennent sénateurs

Deux des trois sénateurs élus dimanche dernier pour les « grands électeurs » du Loiret ont reconquis leurs fonctions. Voici le « bilan » de la journée. **Jean-Pierre Saury** (Parti socialiste), **Hugues Saury** (divers droite) et **Jean-Noël Cardoux** (Les Républicains).

Le grand public n'avait pas à se défaire aux urnes dimanche dernier. La moitié parcellaire avait sans doute conduit certains à l'abstention. Inversement pour la démocratie, les 1.687 « grands électeurs » du Loiret se sont presque tous déplacés (voir en encadré).

Le scrutin de ces sénateurs élus de « grands électeurs » de 15 à 18 ans, voilà ?

Jean-Pierre Saury

Qui a voté dimanche ?

Étaient désignés « grands électeurs » les délégués des conseils municipaux, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux de la section du Loiret, les sénateurs et les députés. Tous devaient se rendre dimanche au Palais de justice d'Orléans pour élire les trois sénateurs sortants. Un vote obligatoire. Seul 79 des 1.687 grands électeurs ne sont pas allés voter. 5 % s'en sont pas d'anciens, ils doivent acquiescer d'une attitude de 100 %.



Le Loiret a élu dimanche pour sénateurs Hugues Saury (qui devient parlementaire), Jean-Pierre Saury et Jean-Noël Cardoux. (voir en haut : d'ensemble à droite)

qui refuse tout cumul de mandats, met un point d'honneur à consacrer la durée de son mandat. Il a refusé la présidence de la commission des Lois de 2011 à 2014 et en est devenu président de 2008 à 2011 et depuis 2016.

Pour rappel : depuis du Loiret (1983 à 1991), M. Saury a été secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur chargé des collectivités territoriales (1993-1995) et maire d'Orléans (1995-2001).

Noël Cardoux (79 ans) arrive en 3^e position avec entre 60 et 21,78 % des suffrages exprimés pour sa liste « Les Républicains ». Deuxième ministre de cabinet pour l'ancien maire de Sully-sur-Loire et ancien vice-président du Conseil départemental.

Parmi les cinq autres listes, celle de Dominique Trépier (Front communiste) s'en tire le mieux mal, obtenant 5,97 % des voix. Deux listes se réclamant socialistes ou proches Emmanuel Macron. Celle d'Anne Métais (indépendant investie « La République en Marche ») a obtenu que 5,78 %, celle de Benoît Lecoq (divers droite non investi par le parti macroniste), 4,01 %.

La liste de Charles de Gontaut (Front national) obtient 2,28 % des suffrages et celle de Philippe Le Corre (sans étiquette), 0,8 %.

J.A.T.

(*) Cette élection a eu lieu au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle, dans le cadre de la liste unique, sans panache ni vote préférentiel. Le 20 %, le scrutin comptait des voix.